

Conseil d'administration du 7 juillet 2021
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de voix : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2021-19
DECISION POUR DEMANDE D'HABILITATION SERVICES CIVIQUES

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 23 juin 2021, s'est tenu le 7 juillet 2021 à 14h30 à la salle des fêtes d'Arc-en-Barrois, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts,
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 et donnant attribution de décision à son bureau ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Article 1 :

Après un vote favorable à l'unanimité, le conseil d'administration autorise l'établissement public du Parc national de forêts à solliciter une habilitation nationale à accueillir des volontaires du service civique.

Article 2 :

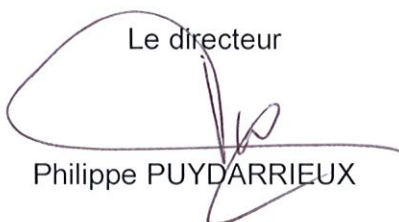
Le conseil d'administration autorise le directeur à signer la demande d'habilitation auprès de l'administration en charge des services civiques.

Article 3 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 7 juillet 2021

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT